



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mai 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Educational Foundation for African Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Educational Foundation for African Women propose trois domaines d'intervention/domaines d'action vers la réalisation du thème de la session de 2015 du Conseil économique et social.

Il s'agit notamment :

a) De poursuivre l'examen critique des objectifs du Millénaire pour le développement eu égard aux aspects pertinents des objectifs de développement durable, ce qui permettra d'aboutir à une synergie équilibrée entre le passé récent et le présent ;

b) D'identifier les pivots/les tremplins des objectifs de développement durable qui peuvent servir de points de ralliement pour d'autres éléments qui pourraient tirer parti d'une plus grande attention/d'un approfondissement plus marqué. Les objectifs de développement durable envisagés présentent tous un grand intérêt et sont réalisables dans une large mesure. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de ces objectifs servent davantage de pivot sur lequel viennent s'articuler d'autres objectifs. À notre avis, l'objectif de développement durable n° 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » figure dans cette catégorie. La réalisation et la pérennisation des objectifs de développement durable n°s 1, 2, 3, 4 et 8 dépendent incontestablement de l'objectif n° 5. Dans nombre de pays, notamment en Afrique et en Asie, les femmes et les filles représentent plus de 70 % des pauvres. Là encore, elles sont sujettes à l'insécurité alimentaire, au manque d'emplois décents, à l'absence d'éducation formelle et à la paucité d'installations. À notre avis, l'objectif de développement durable n° 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » est le fondement intrinsèque des objectifs de développement durable n°s 9, 11, 12, 14 et 15. On conçoit sans peine que l'industrialisation et ses limites technologiques sans cesse repoussées aient amélioré la qualité de vie des habitants de cette planète et qu'elles reflètent une classification de pays fondée sur l'indice de développement humain (IDH) au plan mondial. On prête aux pays fortement industrialisés un niveau de développement et de « civilisation » plus avancés. Il n'en reste pas moins qu'au fil des ans l'industrialisation a engendré de sérieux problèmes de pollution qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, pourraient avoir des conséquences extrêmement graves à la fois pour notre planète et la vie qu'elle soutient, à l'heure actuelle et à l'avenir. Les changements climatiques mondiaux ont également entraîné des fluctuations au niveau de la disponibilité et de la gestion de l'approvisionnement en eau potable. Il ne s'agit pas ici pour nous de battre en brèche les objectifs de développement durable quels qu'ils soient, mais uniquement de suggérer une mise en commun de quelques-uns de ces objectifs en vue de garantir leur application efficace ;

c) D'entreprendre un examen périodique des résultats et des défis s'agissant des objectifs de développement durable au plan mondial. Il faudrait procéder sans faute à un examen périodique des succès enregistrés et des problèmes rencontrés par les uns et les autres lors du processus d'application.